

TERRITOIRES
DU
RUANDA - URUNDI

Ruhengeri, le 26 janvier 1939

N° 46/A.I.M.O.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 3230/AIMO
du 31 décembre 1938

Ruhengeri



70

ANNEXE

OBJET :

Gîtes pour émigrants
vers l'Uganda.-

Monsieur le Résident,

En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que par ma lettre 363/AIMO du 8 décembre 1938, je vous ai fait parvenir ma réponse aux questions soulevées par le 1.- et le 2.- .

En ce qui concerne le 2.- j'ajouterai cependant que depuis que le camp de ~~Kigali~~ Nyagasozi est utilisé par les émigrants, une certaine d'indigènes y ont logé.

Ayant interrogé le chef Bisamaza à ce sujet, celui-ci me déclara que ce n'était qu'un début, les indigènes préférant aller passer la nuit, chez des ~~amis~~ en territoire anglais; par suite d'un propagande habile il se fait fort de faire utiliser le gîte de Nyagasozi par un beaucoup plus grand nombre d'indigènes; je pense également que ce résultat pourra être atteint et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de cette progression dans les mois à venir.

En ce qui concerne le 3.- je suggère de considérer l'année 1939, comme un essai; au bout de l'année, s'il est constaté qu'un grand nombre d'indigènes font usage du camp de Nyagasozi, je proposerai alors la construction d'un hangars en matériaux définitifs pouvant abriter en même temps une cinquantaine d'indigènes.

Enfin, l'utilisation du camp de Nyagasozi révèle que c'est bien par Nyagasozi que s'effectue l'émigration des Banyarwanda en direction de l'Uganda, à l'exclusion de toute autre voie, tout au moins pour ce qui concerne le territoire de Ruhengeri.

L'Administrateur territorial
D.Vauthier

A Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

:=: =:=